R É G I O N AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES



Assemblée plénière du lundi 24 octobre 2016

Motion présentée par le Groupe Front National/Rassemblement Bleu Marine relative à l'arrivée des migrants dans la Région Nouvelle-Aquitaine

Considérant que l'accueil de migrants génère un coût financier et social élevé de 1 480 € par personne et par mois (cf: commune d'Hostens en Gironde), somme qu'il est impensable de répercuter sur les contribuables locaux, déjà durement éprouvés par la crise économique et sociale,

Considérant que le premier devoir des pouvoir publics est de veiller à la sécurité et au bien-être des Citoyens français, avant de s'occuper du sort, certes préoccupant, de populations ayant fui des zones militairement déstabilisées tant par les gouvernements UMP que PS,

Considérant que l'installation de camps de migrants situés dans les communes engendre des tensions graves avec les administrés, nuit à l'ordre public, risque de déstabiliser les territoires concernés et menace la sécurité, première des libertés garantie par les pouvoirs publics,

Considérant que l'immigration massive nourrit des revendications communautaristes contraires à l'article 3 alinéa 2 de la Constitution, principe que sont tenus de respecter et défendre les élus de la République,

Considérant que l'arrivée incontrôlée de migrants a permis à des terroristes islamistes de pénétrer sur le territoire français en vue de commettre des attentats contre nos populations, et qu'il n'est pas exclu que certains soient infiltrés dans les groupes de migrants disséminés dans les centres d'accueil et d'orientation,

Considérant que l'installation supplémentaire de migrants se fait de manière unilatérale et autoritaire sans consulter ni les maires des communes concernées, ni leurs populations qui refusent majoritairement cet accueil,

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine est touchée par cette immigration et que l'accueil de clandestins résultant du démantèlement de la « Jungle » de Calais risque de créer des zones de tensions à l'échelle régionale, générant insécurité et chaos dans nos territoires,

Motion « La Région Nouvelle-Aquitaine sans migrants »

-1-

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à s'opposer au plan d'accueil des migrants, consécutif à la mise en œuvre par l'État français de l'accord européen de relocalisation prévu par l'article 78 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

-2-

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à s'opposer au plan d'accueil de migrants, consécutif au démantèlement de la jungle de Calais,

-3-

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à ne verser aucune subvention aux associations dont l'objet social est de promouvoir l'immigration massive et/ou l'accueil de migrants en situation irrégulière et s'engage à s'opposer par tous les moyens légaux à l'installation de centres d'accueil et d'orientation (CAO) et/ou à l'extension d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et à soutenir moralement les communes concernées par ce type de projet,

4

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à utiliser tous les moyens de communication à sa disposition pour faire connaître son opposition à l'accueil de migrants sur son territoire,

-5-

Adoptée en Assemblée plénière le 24 octobre 2016, cette motion doit être communiquée aux représentants de l'État, aux Conseils départementaux et aux communes de la Région Nouvelle-Aquitaine.





Assemblée plénière du 24 octobre 2016

Motion présentée par :

le groupe écologiste et citoyen Europe Ecologie Les Verts le groupe PRG

La Nouvelle-Aquitaine terre d'accueil des réfugié-es

La Préfecture de Région a annoncé le 22 septembre dernier que 900 réfugié-e-s devraient être accueillis en Nouvelle-Aquitaine, traduisant l'intention de l'Etat de répartir sur le territoire national 9000 demandeurs d'asile, issus de la jungle de Calais, dans des centres d'accueil et d'orientation.

Ces 900 personnes à accueillir représentent 0,02% des 5,8 millions d'habitants de notre Région. Au-delà des chiffres abstraits, il s'agit de femmes, d'hommes et d'enfants, qui arrivent dans des conditions indignes dans l'Union européenne, et au sujet desquels les autorités sont incapables de se coordonner et d'appliquer les idéaux de paix, de solidarité et d'humanisme qui sont pourtant leurs fondements.

La mise en place d'une véritable politique européenne d'accueil des réfugiés se fait cruellement attendre. Le système de Dublin doit être remplacé par un mécanisme permanent de relocalisation des réfugiés à travers l'Union européenne, qui soit équitable et fondé à la fois sur la solidarité et sur la responsabilité.

Citons simplement la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui prévoit, entre autres, en son article 14 : «Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.»

Nous avons affaire à un phénomène structurel et non conjoncturel. Les facteurs des migrations (économie, guerre, catastrophes climatiques) sont multiples et interagissent entre eux et l'on sait que sans lutte déterminée et efficace contre le changement climatique, les réfugiés seront demain autrement plus nombreux.

En réalité, loin d'être face à une « crise des réfugié-e-s », nous avons provoqué par absence d'anticipation, inaction et parfois indifférence, une crise de l'accueil des réfugié-e-s, une crise des solidarités humaines.

La solidarité doit maintenant s'exprimer pleinement et de nombreuses communes de Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien d'une majorité de leur population, se mobilisent et prennent leur part de cette noble et ambitieuse tâche d'offrir un havre de paix à ces réfugié-e-s, provenant de pays en guerre, fuyant la misère et la détresse, luttant pour leur survie.

Les Régions ont elles-mêmes un rôle à jouer dans le nécessaire élan de solidarité qui doit toutes et tous nous concerner.

C'est pourquoi le conseil régional Nouvelle-Aquitaine, réuni en assemblée plénière le 24 octobre 2016 :

Se déclare « Région terre d'accueil des migrant-e-s et réfugié-e-s » en facilitant, à travers ses compétences et ses dispositifs, les accès à la formation, à l'emploi, à la vie sociale des réfugié-e-s et s'engage à :

- √ « aider ceux qui aident » en mobilisant des fonds régionaux exceptionnels, en appuyant les initiatives prises sur le terrain par des citoyens, des associations et des collectivités, mais également en soutenant les Universités et les lycées qui souhaiteraient accueillir de jeunes réfugiés;
- √ mettre à disposition les propriétés régionales vacantes ;
- √ augmenter le nombre des formations « Français Langue Etrangère » et en « Compétences Clés » pour aider à l'intégration des réfugiés ;
- √ mandater monsieur le président pour saisir les Institutions européennes concernées.